



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 14 décembre 2021, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mr POUJOL Cédric, Mr ALZIEU Marc, Mme ARNAUD Émilie

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mr FIGAROL Gérard représentés par Mr Poujol Cedric
Mr Joël BOUCHET représentés par Mme Toluafe Sylvie
Mr GIMENO Michel représentés par Mme Raduriau Linda

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

Mr MITTENAERE Johnny

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Mr ALZIEU Marc est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte-rendu du 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Le compte-rendu du 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

2. FINANCES

Madame la maire présente le projet de modification du budget communal en invitant le conseil à prendre connaissance du document comptable y afférent. Elle explique les modifications nécessaires et les comptes impactés.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2021:

Section Investissement – Dépenses (budget M14 – Commune)

Diminution :

Chapitre 020/ Compte 020 – Dépenses imprévues Invest - 3 000.00 €
Chapitre 16 / Compte 1641 – Emprunts en euros - 9 000.00 €

Augmentation :

Chapitre 21 / Compte 2111 – Terrains nus + 12 000.00 €

La trésorerie, compte tenu de la situation, nous a d'ailleurs accordé un délai supplémentaire, ce qui est exceptionnel. Nous avons donc jusqu'à mi-janvier pour nous mettre en conformité.

Mme le maire fait aussi état du manque à gagner concernant la FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui n'avait pas été déclaré depuis 2015. La sous-prefecture va prendre en compte exceptionnellement toutes les années de retard des FCTVA.

DÉLIBÉRATION : Les modifications des comptes sont votées et acceptées à l'unanimité.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat PEC de l'employé communal arrivant à échéance le 12/01/2022. Son service ayant été très satisfaisant, Mme la maire propose le renouvellement de son contrat P.E.C. pour une durée de neuf mois.

DÉCISION : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision.

4. APPEL À PROJET DU DÉPARTEMENT : 8000 ARBRES ARBRES PAR AN POUR LES COMMUNES HÉRAULTAISES

Le deuxième adjoint envisage de monter le dossier afin d'acquérir gratuitement une quinzaine d'arbres. Ceux-ci seront financés par le Conseil Départemental.

Les essences seront choisies ultérieurement. Les emplacements seront prévus sont l'éventuel parking situé route de la fontaine. Leur livraison est prévue pour la fin de l'année 2022 si notre dossier est accepté.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et le public, et lève la séance à 18h30.